

## VI.6. La bibliographie

La bibliographie doit être rédigée correctement et selon les normes académiques. Elle témoigne du sérieux et de l'application du chercheur. Elle est la preuve que le travail de recherche s'inscrit dans la continuité de ceux d'autres chercheurs et spécialistes.

Les membres du jury consultent la bibliographie pour vérifier:

1. Si elle est assez riche. Si oui, le travail est jugé « bien documenté »
2. Si elle correspond de manière pertinente au contenu du travail. C'est-à-dire que les références citées ont un rapport direct avec le thème et le sujet traité.
3. Si toutes les références contenues dans la bibliographie ont été effectivement utilisées dans le travail. Sinon, vous pouvez ajouter une section à part pour les références consultées et non employées dans le texte du mémoire.
4. Si toutes les références utilisées dans le travail apparaissent dans la bibliographie.
5. Si les références sont formulées selon les normes universitaires.

Il est recommandé de classer les références selon les sections suivantes : 1.ouvrages ; 2.articles ; 3.Thèses et mémoires ; 4.webographie ; 5.autres (Journaux, archives, etc.)

Les références doivent être classées par ordre alphabétique des noms des auteurs.

- 1.Abbassi,...
- 2.Artois, ...
- 3.Cuq,...
- 4.Mallet,...
- 5.Prames,...
- 6.Zellini,...

Lorsque le même auteur apparaît plusieurs fois, ses travaux doivent être classés par ordre chronologique d'apparition, des plus anciens aux plus récents.

Entre 15 et 20 références sont nécessaires pour un mémoire de master à condition que ces titres soient en rapport direct avec le sujet traité.

Il existe plusieurs protocoles pour la rédaction des références. L'étudiant doit en adopter un seul et l'appliquer à toutes les références.

Nous en voyons un seul dans ce cours. C'est juste un exemple. Par conséquent, il n'est pas obligatoire. Vous pouvez en employer un autre si vous voulez.

***Pour un ouvrage :***

Nom de l'auteur en lettres capitales + initiale du prénom de l'auteur en lettre capitale + titre de l'ouvrage en italiques + éditeur + lieu et année d'édition + nombre de pages

CUQ, J.-P., *La Didactique du FLE*, Harmattan, Paris, 2010, 356 pages

***Pour un article :***

Nom de l'auteur en lettres capitales + initiale du prénom de l'auteur en lettre capitale + titre de l'article entre guillemets, nom de la revue en italiques + numéro de la revue + éditeur + lieu et date d'édition + pages de l'article dans la revue.

CUQ, J.-P., « Le jeu en classe de FLE », *Revue internationale de la didactique du FLE*, n°23, Editions Larousse, Paris, 2018, pp.65-80

***Pour une thèse ou un mémoire***

Nom de l'auteur en lettres capitales + initiale du prénom de l'auteur en lettre capitale + titre du mémoire ou de la thèse + diplôme + université + année de soutenance + nombre de pages.

SOUTI, Ch., *Evolution du lexique dans l'œuvre politique, littéraire et journalistique de Ferhat Abbas. Approche lexicométrique*, thèse de doctorat, Université de Constantine, 2016, 460 pages.